



## RANDONNEE



### ANIMATEUR REFERENT :

Patrice JAMET  
06 74 19 05 52  
patrice.jamet@a4s85.org



Franck BEIGNON  
06 89 09 09 79  
franck.beignon@a4s85.org



Serge GODARD  
06 64 73 73 30  
serge.godard@a4s85.org



Alain FOURNIER  
06 15 17 24 55  
alain.fournier@a4s85.org



Renée LOPEZ  
06 80 98 04 51  
renée.lopez@a4s85.org

### Équipement obligatoire

- Des chaussures adaptées à la randonnée.
- Une bouteille d'eau ou une gourde
- Un en cas
- La licence FFRS
- La carte vitale

### Équipement fortement conseillé

- Un couvre-chef
- Un vêtement de pluie
- Un sac à dos

### CHARTRE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

- Aucun participant ne doit dépasser l'animateur en tête de la randonnée afin de respecter les règles de sécurité.
- Il est interdit de quitter le groupe sauf en cas de problème médical. Le pratiquant concerné doit alors se faire accompagner.
- Tout le monde est tenu de respecter les consignes de sécurité données par l'animateur, notamment en ce qui concerne la marche sur les voies de circulation et les traversées de celles-ci.
- En cas d'arrêt pour « besoin naturel », le pratiquant concerné doit en avertir l'animateur de tête et surtout le serre-fil.
- Tout le monde doit participer aux échauffements à la demande de l'animateur.
- Une randonnée peut être modifiée ou supprimée en fonction des conditions extérieures.
- Il est demandé de se connecter au site de l'A4S le mardi matin afin de vérifier si la séance n'a pas été annulée.
- En l'absence d'animateurs, les personnes inscrites peuvent pratiquer la randonnée, mais hors association et sous leur responsabilité propre.